

CROISSANCE DE LA POPULATION DE LOUP : UN PREMIER SEUIL DE VIABILITÉ EN PASSE D'ÊTRE ATTEINT

Dernières informations du réseau Loup-lynx de l'ONCFS

Le réseau Loup-lynx de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) vient de publier les résultats de son suivi estival (<http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/pdf/FLASH-ETE-20181129.pdf>), ainsi que la carte de présence communale (<http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/pdf/FLASH-DISTRIBUTION-COMMUNALE-NJ-20181125.pdf>), tous deux éléments riches de nombreux enseignements. Pour rappel, le ministère en charge de l'Ecologie a chargé l'établissement public d'assurer le suivi de l'espèce concernée (*canis lupus*), et de publier régulièrement des indicateurs de tendance démographiques vérifiés et fiables. Il importe en effet de connaître au mieux l'évolution temporelle de la répartition du loup sur le territoire français afin d'évaluer son état de conservation et de fournir aux pouvoirs publics et aux acteurs les éléments nécessaires à la prise des décisions de gestion.

Ainsi, le réseau Loup-lynx de l'ONCFS fournit trois indicateurs complémentaires :

- La structuration des meutes et des zones de présence permanente (sous la forme d'une carte nationale) ;
- Une carte de présence de l'espèce à l'échelle communale ;
- Une estimation des effectifs en sortie d'hiver.

Cet été, le nombre de zones de présence permanente demeure sur une tendance croissante confirmant les éléments issus du suivi hivernal (<http://www.oncfs.gouv.fr/Espace-Presses-Actualites-ru16/Flash-info-du-Reseau-Loup-Hiver-2017-2018-ar2014>). **En effet l'expansion démographique se poursuit avec 85 zones de présence permanente, ZPP, dont 72 meutes (le dernier bilan hivernal faisait état de 74 ZPP dont 57 meutes)**. Cette croissance de la population se traduit en premier lieu par un renforcement de la population dans le secteur alpin et provençal via le comblement des interstices entre les meutes présentes. Dans le même temps, la population explore de nouveaux territoires, comme l'illustre la carte communale. Il est à souligner le caractère opérationnel et réactif du réseau. En effet, l'arrivée du loup dans un nouveau territoire est particulièrement sensible au regard des atteintes potentielles à l'élevage. A chaque fois que le réseau Loup-lynx identifie de nouveaux indices de présence, les autorités en sont averties. Elles informent les parties prenantes afin que les mesures de prévention et d'accompagnement soient mises en place.

CONTACT PRESSE

David Gaillardon

Directeur de la communication

01 44 15 10 44 – 06 43 29 55 32

david.gaillardon@oncfs.gouv.fr

www.oncfs.gouv.fr

L'ONCFS est sous double tutelle des ministères en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture

Au sortir de l'hiver 2019, on en saura plus sur l'estimation des effectifs. Comme pour toutes les espèces, au cours d'une année, les effectifs de loups varient : au printemps et à l'été, il y a les naissances, mais seule une partie des juvéniles survit à l'hiver. C'est l'estimation des effectifs en sortie d'hiver qui est prise comme référence pour évaluer le taux de croissance ou de décroissance de la population lupine.

Au vu de l'évolution des données issues du suivi hivernal (2017/2018) et du suivi estival 2018, il est probable que l'estimation de l'effectif en sortie d'hiver 2018/2019 dépasse les 500 loups. Ce chiffre correspond à un premier seuil de viabilité de la population (seuil de viabilité démographique). Pour mémoire le gouvernement s'était fixé comme objectif d'atteindre ce seuil de 500 loups à l'échéance du présent plan loup, soit 2023 et a pris l'engagement de réexaminer le dispositif de gestion une fois l'objectif atteint¹. L'ONCFS travaille d'ores et déjà pour être en mesure de nourrir les réflexions pour la révision des modalités de gestion si cette évolution se poursuit cet hiver.

Dossier de presse du gouvernement : « Le plan loup se donne comme objectif d'atteindre 500 loups d'ici 2023. Une fois l'objectif atteint, le dispositif de gestion de la population de loups sera réexaminé. »

<http://agriculture.gouv.fr/plan-national-dactions-2018-2023-sur-le-loup-et-les-activites-delevage-0>

CONTACT PRESSE

David Gaillardon

Directeur de la communication

01 44 15 10 44 – 06 43 29 55 32

david.gaillardon@oncfs.gouv.fr

www.oncfs.gouv.fr

L'ONCFS est sous double tutelle des ministères en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture

